



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Guéret, le 11 juin 2021

Pensez à vous faire vacciner avant l'été : des créneaux disponibles en Creuse , dès ce week-end !

>>> La vaccination et notamment des jeunes adultes (18-49 ans) : une nécessité pour atteindre l'immunité collective et faire barrage aux variants

La région Nouvelle-Aquitaine est la **2^{ème} région en termes de taux de vaccination pour la 1^{ère} injection** derrière la Normandie (46,5 % de la population vaccinée en Nouvelle-Aquitaine, 46,7% en Normandie, 43,6 % en France). Toutefois, **la population de notre région a été moins exposée à la Covid** et donc l'immunité collective est moins importante.

Il faut donc impérativement que **la population continue à se faire vacciner, notamment les jeunes adultes (18-49 ans) qui peuvent désormais se faire vacciner** depuis le 31 mai, pour **améliorer l'immunité de la population dans notre région**.

Plus tôt cet objectif sera atteint, plus nous **ferons collectivement barrage aux variants**. Il s'agit d'éviter l'apparition de nouveaux foyers sur nos territoires dans le courant de l'été, qui pourraient générer une nouvelle propagation de l'épidémie.

>>> De nombreux créneaux disponibles dès aujourd'hui

Des **créneaux sont disponibles dans la plupart des centres** du département, par exemple : plus de 1000 créneaux disponibles au centre de vaccination André LEJEUNE à Guéret. C'est également le cas à Aubusson : Une opération de vaccination sans rendez vous aura lieu demain à Aubusson dans le halle polyvalent de 8h30 à 17 h avec plus de 200 doses de vaccin PFIZER.

Pensez également à **contacter vos professionnels de proximité** (médecins -généralistes/spécialistes/du travail-, pharmaciens, infirmiers, sages-femmes) qui peuvent vous vacciner (pour les 18-54 ans avec du Moderna).

>>> Une vaccination compatible avec les départs en vacances !

Pour ceux qui ont programmé leurs vacances, par exemple à partir de début août, **il est encore possible de disposer des 2 injections pour les vaccins à ARN messager** (Pfizer et Moderna) **avant votre départ en vacances, si vous vous faites vacciner avant le 27 juin**. En effet, désormais le délai entre deux doses s'étend de 35 à 49 jours (5 semaines à 7 semaines, étant entendu que la référence reste de 6 semaines pour la population générale).

Vous êtes également incité à **réaliser votre 1^{ère} injection avant votre départ en vacances**, (quelle que soit votre date de départ) **pour bénéficier d'un premier niveau de protection** et vous pourrez réaliser la 2^{ème} injection à votre retour (jusqu'à 7 semaines après la 1^{ère} injection, si nécessaire).

Pour **disposer du pass sanitaire** (utile pour participer à des grands rassemblements en France de + de 1 000 personnes - festivals, salles de spectacles, ...- ou passer les frontières) : **voir toutes les informations dans l'encadré en annexe**.

Contact presse ARS Nouvelle-Aquitaine
N°: 06 65 24 84 60
ars-na-communication@ars.sante.fr

Le Pass sanitaire : mode d'emploi

Le pass sanitaire sera utile pour participer à des grands rassemblements en France (de + de 1 000 personnes : festivals, parcs d'attractions, salles de spectacles, ...) ou passer les frontières.

il y a trois options pour l'obtenir :

- le certificat de vaccination complète,
- le résultat de test PCR ou antigénique négatif de moins de 48 heures,
- ou un « certificat de rétablissement du Covid » (résultat de test positif - PCR ou antigénique- de plus de deux semaines et de moins de six mois).

Il est possible de télécharger ces documents dans l'application « [TousAntiCovid](#) » :

- pour les tests, vous recevez un sms ou un e-mail avec les instructions à suivre,
- pour la vaccination, vous pouvez obtenir toutes les informations sur [ameli.fr](#)